



Commune de
Val-de-Ruz

RÉPONSE À LA MOTION M21.003 « PLAN DE RELANCE POST-COVID »

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 505848

Auteur : Conseil communal

Date : 6 octobre 2021



Table des matières

1.	Bref rappel des faits	3
2.	Marge de manœuvre communale en matière d'économie publique	3
2.1.	Eléments théoriques	3
2.2.	Constats d'ordre général	4
3.	Situation à Val-de-Ruz	4
3.1.	Secteurs d'exportation	4
3.2.	Marché intérieur	5
4.	Vérifications et perspectives	5
4.1.	Raréfaction des fournitures	5
4.2.	Commerce de détail	5
4.3.	Restauration	6
4.4.	Tournant énergétique	6
4.5.	Mesures ponctuelles	7
4.6.	Situations individuelles	7
5.	Conclusion	7

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<i>APG</i>	<i>Allocations pour perte de gain</i>	<i>RHT</i>	<i>Réduction de l'horaire de travail</i>
<i>NECO</i>	<i>Service cantonal de l'économie</i>		



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Bref rappel des faits

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie a été violent. Selon l'office fédéral de la statistique, le produit intérieur brut a diminué en 2020 de 2,4% par rapport à l'année précédente¹, ce qui ne traduit que partiellement l'ampleur de la crise pour une partie non négligeable de l'économie.

Lors de la séance du 26 avril 2021, le Conseil général a adopté, par 29 voix contre 7 et 2 abstentions, la motion suivante :

« Le Conseil communal est chargé de prendre toute mesure utile en vue de soutenir les acteurs économiques locaux et les catégories les plus fragiles de notre population au sortir de cette crise sanitaire inédite. »

Afin de répondre au mieux à l'injonction de son Législatif, le Conseil communal a développé ses propres réflexions, mais également consulté le service cantonal de l'économie (NECO). Par ailleurs, les contacts avec les acteurs économiques ont été assurés par le biais notamment du réseau citoyen « entreprendre », ainsi que de manière informelle.

2. Marge de manœuvre communale en matière d'économie publique

2.1. Eléments théoriques

Une politique de relance ou plan de relance est un ensemble de mesures de politique économique visant à stimuler l'économie d'un pays lors d'une phase de creux. Une politique de relance s'effectue généralement par des dépenses publiques supplémentaires ou par la réduction de certains impôts. Elle mène à une dégradation du solde public temporaire, dans le but de relancer l'activité.

Les politiques de relance peuvent faire intervenir la politique budgétaire et la politique monétaire. Les politiques de relance sont l'application de la théorie keynésienne selon laquelle le gouvernement peut efficacement relancer l'économie par des dépenses publiques supplémentaires : elles visent à passer d'un équilibre sous-optimal (faible demande, faible offre, chômage et sous-utilisation du capital, pessimisme conduisant à des anticipations négatives) à un équilibre plus satisfaisant (plein emploi, demande et offre plus fortes, anticipations positives rétablissant la croissance).

L'efficacité des politiques de relance est controversée. En particulier, les politiques de relance menées dans les pays développés au cours des années 1970 ont été souvent reconnues comme des échecs qui ont engendré la

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut.gnpdetail.2021-0234.html>



stagflation. De plus, les politiques de relance creusent les déficits ainsi que la dette publique et il est souvent nécessaire de mettre en œuvre par la suite des politiques de rigueur qui ramènent le déficit à des niveaux raisonnables ou permettent de diminuer l'inflation. Longtemps mise à l'écart et critiquée, la relance économique a néanmoins été utilisée par de nombreux pays afin de contrer les effets de la crise économique de 2008.

2.2. Constats d'ordre général

La marge de manœuvre au niveau communal est très restreinte. En effet, aucune influence n'est possible d'un point de vue de la politique monétaire (taux d'intérêt).

En ce qui concerne la politique budgétaire, des dépenses publiques communales sont imaginables (travaux de constructions, nouveaux investissements, augmentation de subventions, réfection de routes, etc.). Toutefois, les retombées locales risquent d'être faibles en raison des soumissions aux marchés publics pouvant attribuer des travaux à des sociétés hors commune. D'autre part, les mécanismes comme le frein à l'endettement posent des limites contraignantes aux dépenses communales en l'absence d'une augmentation de recettes.

Il est en revanche utile de maintenir des conditions-cadre favorables (une politique d'aménagement laissant un espace suffisant au développement économique, un accompagnement des entreprises dans leurs démarches), une administration performante et réactive aux questions et aux projets des entreprises. Nous sommes ici plutôt dans le domaine des « soft measures ».

3. Situation à Val-de-Ruz

3.1. Secteurs d'exportation

Les seules données disponibles à court terme permettant d'évaluer la santé du tissu économique sont celles du niveau de l'emploi. Elles sont consultables à l'adresse <https://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/emploi-chomage-salaire/chomage/Pages/Statistique-detaillee-chomage.aspx>. On constate que le taux de chômage en août de la commune de Val-de-Ruz est très en dessous de la moyenne cantonale neuchâteloise et est pratiquement aligné sur la moyenne Suisse.

Sur le plan de l'industrie d'exportation, l'horlogerie joue un rôle prépondérant dans la Commune, ou plus précisément la sous-traitance horlogère. Or, ce secteur d'activité se porte plutôt bien. Des investissements sont en cours ou ont été réalisés récemment par diverses sociétés implantées sur notre territoire. Un dynamisme semblable s'observe auprès d'entreprises actives dans des domaines proches, qui se traduit autant par des extensions de bâtiments que par une production en augmentation pour faire face à la demande.

Bien que des exceptions existeront toujours, le constat au niveau cantonal et communal s'impose : la reprise est globalement là et même forte.



3.2. **Marché intérieur**

Les domaines du génie civil, de la construction et de l'artisanat ne rencontrent pas de problèmes particuliers au niveau de la demande. Il convient de souligner que ces secteurs, plus que la sous-traitance horlogère ou mécanique, sont confrontés à un problème de raréfaction des matières premières, qui se répercutent sur les délais de livraison ainsi que sur le prix des fournitures.

Les secteurs fragilisés par la crise et impactés par les mesures sanitaires restent encore et toujours le domaine de la restauration, de loisirs au sens large (fitness, spectacles etc.) et du commerce de détail, sans oublier bien entendu leurs chaînes d'approvisionnement. Dans ce cas précis, une intervention pour favoriser l'économie présente peut avoir son effet. Certaines communes du canton ont notamment financé des bons pour favoriser le commerce local. Au niveau cantonal, il convient de rappeler la campagne « j'agis pour mon canton et toi ? » qui a pour but de stimuler le réflexe de consommation locale et de proximité. On peut également mentionner les projets « économie de proximité » soutenus par un budget cantonal spécifique dont certaines entreprises du Val-de-Ruz seront bénéficiaires, car sélectionnées dans ce cadre.

Par ailleurs, le dispositif de soutien aux entreprises reposant sur les trois piliers APG, RHT, cas de rigueur a été largement soutenu au niveau fédéral et cantonal, mais échappe à la compétence communale.

4. **Vérifications et perspectives**

4.1. **Raréfaction des fournitures**

La problématique la plus brûlante reportée par les entreprises fin septembre 2021, via le réseau « entreprendre », est représentée par la difficulté d'accéder aux fournitures, qu'il s'agisse de matières premières, de composants électroniques, de produits semi-finis ou encore d'équipements. Soit leurs prix sont devenus extrêmement élevés, soit les délais de livraison sont rétroactifs, soit les deux à la fois. Cette situation a pour conséquence une pression sur les marges, l'impossibilité d'accepter de nouveaux mandats ou la remise en question de délais déjà acceptés.

Les conséquences de cet état de fait peuvent être allégées via les trois piliers précités. Clairement, la Commune n'est pas en mesure d'évaluer des dossiers traitant ces aspects, ni de se doter des compétences nécessaires à le faire. Par ailleurs, il ne serait pas adéquat que la Commune concurrence les aides fédérales et cantonales, ce qui pourrait avoir des effets contre-productifs.

Face à cette problématique d'offre et non pas de demande, ni le dicastère de l'économie, ni les entreprises n'ont jusqu'ici été en mesure d'imaginer de soutien adéquat au niveau communal.

4.2. **Commerce de détail**

Au niveau de la commune, le commerce de détail ne semble pas particulièrement impacté par la situation, selon les retours dont dispose le Conseil communal. Le secteur de la restauration, lui, continue à souffrir dans son



ensemble, avec des situations contrastées d'un établissement à l'autre. La visibilité en ce qui concerne le secteur des loisirs au sens large est difficile à établir, l'offre étant très morcelée. On comprend bien qu'il est difficile d'identifier les manifestations qui n'ont pas été organisées, dissuadés par les mesures anti-Covid, ou d'autre part d'évaluer les abonnements de fitness qui n'auraient pas été conclus. Ces derniers secteurs font cependant l'objet d'un soutien potentiel au niveau cantonal.

4.3. Restauration

Le secteur de la restauration a souffert et continue de souffrir d'une part du climat négatif généré par la pandémie et d'autre part des restrictions mises en place dans les lieux publics. Il s'agit ici d'une problématique liée presque exclusivement de la demande, qu'il est possible de stimuler au niveau local.

La Commune mène une action de promotion destinée avant tout à stimuler la demande tout en offrant une prime aux entreprises qui se prêtent à la démarche. Concrètement, 1'000 bons d'achat d'une valeur de CHF 25 ont été achetés au prix de CHF 50 aux cafés, restaurants et métairies au bénéfice d'une licence qui l'ont souhaité. Ces bons sont tirés au sort à raison de 18 par semaine auprès de la population de la Commune, ceci jusqu'à l'été 2022, dans le but de générer des visites qui n'auraient pas forcément eu lieu autrement, un petit solde restant à disposition pour des actions ponctuelles. La répartition des bons d'achats auprès des établissements s'est faite sur la base du nombre d'emplois. Il est à noter que cette démarche est le résultat d'une prise de contact issue des milieux de la restauration eux-mêmes, avec qui la solution mise en œuvre a pu être discutée et vérifiée en amont. Il s'agit là du point de vue du Conseil communal d'un facteur clé de succès.

Le Conseil communal estime cette mesure pertinente et il compte la mener à son terme comme prévu. Le contact établi avec le milieu de la restauration demeure et permettra, en fonction de l'évolution de la situation, d'adapter ou de compléter à bon escient le dispositif.

4.4. Tournant énergétique

On a pu entendre, au niveau général, la proposition de saisir l'opportunité de la relance après Covid pour soutenir le tournant énergétique. Cette option est digne d'intérêt et elle a fait l'objet d'une réflexion au niveau communal.

Sur le plan des améliorations immobilières et de la production décentralisée d'énergie, essentiellement d'origine photovoltaïque, l'analyse reste celle du marché intérieur (construction et artisanat). Ce ne sont pas les mandats qui manquent, mais un goulet d'étranglement existe au niveau des fournitures. Stimuler davantage la demande n'est pas la réponse adéquate du moment. Par ailleurs, si ce type de marché est bel et bien local, il est néanmoins de dimension régionale et rien ne garantit que les mandats resteraient dans la commune.

Il convient également de relever que la Commune mène déjà une politique énergétique via son fonds de l'énergie et qu'initier une démarche parallèle risque fort de brouiller la situation. Cette option n'a par conséquent pas été poursuivie.



4.5. Mesures ponctuelles

Dans le cadre des appels à projets ECOPROX, sept projets vaudruziens ont été déposés et un seul retenu. Avec l'accord de toutes les parties prenantes, le dicastère de l'économie souhaite reprendre contact avec les porteurs de projets afin de réexaminer les dossiers sous l'angle communal et vérifier s'il existe un moyen de soutenir les projets en question.

De même, d'autres démarches pourraient faire l'objet d'un soutien, en fonction de l'évolution de la situation et pour autant que les retombées pour le tissu économique communal soient réalistes, dans le respect du cadre budgétaire.

Un soutien communal ne doit pas toujours être monétaire. La Commune s'efforce d'accompagner au mieux les entreprises et de leur simplifier les procédures administratives lorsque c'est possible.

4.6. Situations individuelles

La motion demande également de « soutenir [...] les catégories les plus fragiles de notre population ». Là encore, il n'est pas imaginable que la Commune se substitue à l'aide sociale ou aux mécanismes existants. Cela ne signifie pas pour autant que la Commune refuse la discussion de cas individuels liés à la pandémie. Elle a pu servir de relai avec des institutions privées spécialisées dans l'aide à la personne et pourra le faire à nouveau lorsque l'occasion s'en présentera.

5. Conclusion

Dans une situation économique caractérisée par une évolution rapide, il est difficile de définir un plan de relance communal arrêté. Le maître mot est ici la souplesse et la réactivité, en toute conscience que la population de Val-de-Ruz a opté dans les urnes pour la rigueur budgétaire.

Le Conseil communal opte pour des mesures qui présentent un effet de levier et un effet de stimulation qualitatif avant d'être quantitatif. Il reste à l'écoute des entreprises ainsi que de leur situation et souhaite intervenir de manière ciblée et à bon escient.

L'action des bons d'achat auprès des cafés et restaurants démarrée avec succès est maintenue. D'autres démarches de l'ordre du soutien non matériel ou de l'intervention ponctuelle seront entreprises en fonction de l'évolution de la situation.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'accepter le classement de la motion M21.003.



Réponse à la motion M21.003 « Plan de relance post-Covid »

Rapport au Conseil général

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,
à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 6 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

R. Tschopp

Le chancelier

P. Godat